
	Bac Professionnel Métiers et arts de la pierre	
<p>L'examen est composé de 7 épreuves obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une épreuve peut comporter une ou plusieurs unité(s) ; dans ce dernier cas, à chaque unité est associée une sous-épreuve. • Le mode d'évaluation peut être ponctuel en fin de formation (écrit ou oral) ou présenter la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF). <p>Epreuves facultatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. • La langue vivante choisie pour l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. <p>Epreuve de contrôle (dite de "rattrapage") :</p> <p>Le candidat ayant obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 10, et dont la moyenne aux épreuves pratiques de l'enseignement professionnel serait supérieure à 10 sur 20, est admis à présenter une épreuve de contrôle.</p> <p>Cette épreuve de contrôle se déroule en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation orale de connaissances de 15 minutes sur l'épreuve E1 sur la base d'un sujet tiré au sort. L'interrogation est menée par un professeur de maths-sciences ou de spécialité. • Evaluation orale de connaissances sur le programme de Terminale de l'épreuve E5 sur la base d'un sujet tiré au sort en Français, Histoire ou Géographie. <p>Rappel important : sauf situations dérogatoires, un candidat peut être refusé au baccalauréat s'il n'a pas validé 22 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel.</p>		

Modalités de l'examen passé dans la voie scolaire dans un établissement public				
Epreuves		Coef.	Mode	Durée
E1 : Epreuve scientifique		3		
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF	
E2 : Epreuve technologique et artistique		7		
Sous-épreuve E21 : Histoire de l'art et de l'architecture	U21	2	Ponctuel écrit	2h
Sous-épreuve E22 : Analyse d'un projet	U22	3	Ponctuel écrit	4h
Sous-épreuve E23 : Préparation d'une fabrication ou d'une mise en œuvre	U23	2	Ponctuel écrit	3h
E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		11		
Sous-épreuve E31 : Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U31	2	CCF	
Sous-épreuve E32 : Préparation d'une activité de réalisation	U32	3	CCF	
Sous-épreuve E33 : Conduite d'une ligne de production Prototypage et réalisation	U33	4	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h
Sous-épreuve E35 : Prévention – santé - environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère		U4	2	CCF
E5 : Epreuve de français, histoire géographie et éducation civique		5		
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie, enseignement moral et civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h
E6 : Epreuves d'arts appliqués et cultures artistiques		U6	1	CCF
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive		U7	1	CCF
Epreuves facultatives				
Langues vivantes	UF1		Ponctuel oral	20min